32.—Statistique sommaire de la police, centres urbains de 10,000 habitants et plus, et total des centres urbains de 4,000-10,000, 1952— \sin

Total général, centres urbains de 4,000-10,000	882,432	1,101	121,842	125,497	26,961	63,656
Total général, centres urbains de 10,000 et plus	5,624,789	8,746	1,412,253	1,563,574	157,607	1,178,740
Total, centres de 4,000-10,000	75,700	239	26,835	22,983	7,012	12,083
Total, centres de 10,000 et plus.:	462,468	799	61,099	128,792	17,328	23,027
Medicine-Hat Total, centres de 10,000 et plus Total, centres de 4,000-10,000 Colombie-Britannique— New-Westminster. North-Vancouver. Penticton. Trail. Vancouver. Victoria.	28,639 15,687 10,548 11,430 344,833 51,331	8 37 18 9 12 637 86	1,435 46,140 1,238 10,734 956 1,300 1,956 29,704 16,449	3,011 32,321 6,148 8,263 849 1,137 1,693 100,677 16,173	311 10,829 362 343 239 216 155 14,897 878	1,345 1,345 476 548 1,264 1,421 3,904 15,414
Alberta— Calgary Edmonton Lethbridge	129,060 159,631 22,947	180 186 25	17,549 20,014 7,142	14,495 10,705 4,110	4,882 5,121 515	9,260 5,584 381
Total, centres de 4,000-10,000	33,611	32	4,339	2,810	676	1,137
Saskatoon	53, 268 166,091	165	1,695 15,025	11,414 36,577	1,036	1, 151 6,691
Saskatchewan— Moose-Jaw Prince-Albert. Regina	24,355 17,149 71,319	23 17 72	5,297 1,809 6,224	5,141 2,265 17,757	677 748 1,827	873 446 3,621
Province et centre urbain	Population, 1951	Agents de police	Délits connus de la police	Pour- suites	Arres- tations	Cita- tions

Section 5.—Institutions pénales et écoles de formation

Les institutions pénales se divisent en trois catégories: 1° pénitenciers, où la population de détenus, purgeant de longues peines, ne varie guère; 2° maisons de correction, où la population varie peu également; 3° prisons ordinaires, où les détenus se succèdent rapidement.

Si l'on prend la moyenne des détenus au début et à la fin de l'année comme population moyenne de l'année et le nombre des élargissements comme mouvement de l'année, le mouvement au cours des années 1951 et 1952 est le suivant: pénitenciers, 47 et 49 p. 100; maisons de correction, 296 et 305 p. 100; et prisons, non moins de 1,549 et 1,589 p. 100.

Au sujet de ces chiffres, on doit se rappeler que la population des prisons ordinaires varie de jour en jour et se compose en partie d'inculpés que le tribunal libérera ou enverra au pénitencier ou à la maison de correction.